Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie

Koné, le 12/05/2017

CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION DE FORET SECHE PINDAI – POUEMBOUT

Dans le cadre de ses actions de restauration des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) souhaite entretenir une parcelle de forêt sèche plantée en 2016. La parcelle à entretenir se situe sur la presqu'île de Pindaï au sein d'une zone mise en défens (Parcelle Ex-Nihilo) par le CEN en 2015. La localisation des zones d'interventions sont précisées sur une carte annexée à la présente consultation. L'effectif de plants à entretenir s'élève à 4038 plants.

Maître d'œuvre : CEN.

1/ Prestation souhaitée

L'entreprise retenue pour cette prestation devra :

- nettoyer manuellement le pourtour des 4038 plants (60 cm minimum autour des plants) et effectuer un délianage des plants le cas échéant.
- apporter un complément de paillage pour l'ensemble des plants (10L) repositionner le cas échéant les piquets de signalisation des plants et rafraichir la peinture à l'extrémité du piquet. de l'ensemble des plants

La localisation des zones de plantation est précisée sur la carte jointe en annexe et sera précisée sur le terrain lors de la visite préalable au démarrage du chantier.

Modalités logistiques et fourniture de matériel

L'ensemble du matériel nécessaire, au nettoyage, au paillage et à la maintenance du piquetage seront fournis par l'entreprise retenue.

Préconisation concernant l'organisation du chantier

Le chantier se déroulant sur un espace naturel ouvert au public, il est expressément demandé au prestataire de veiller à ce que le chantier soit réalisé sans porter atteinte aux diverses activités du site (tourisme, loisir, chasse). Des consignes sur l'organisation du chantier et le stockage du matériel lui seront transmises en début de chantier.

Pour l'ensemble des travaux, le prestataire devra respecter au maximum les règles de l'art dans la réalisation de la prestation (dégradation ou défrichement non justifiés, pratiques inadaptées, etc.) au sein de la parcelle ex-nihilo, lieu de son intervention, et respecter par ailleurs la réglementation en place en matière d'environnement (dépôts de déchets, feux, prélèvements de matériaux/matériels naturels, etc.).

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-CALÉDONIE
BP 10 | 98860 Koné | Nouvelle-Calédonie
+687 47 77 04 | secretariat@cen.nc | www.cen.nc

Le prestataire devra également maintenir l'accès au site fermé pour éviter toute intrusion dans la parcelle, notamment les animaux.

2/ Modalités financières et administratives

Le prestataire devra s'engager sur un délai de réalisation Toute modification du calendrier devra faire l'objet d'un accord entre le CEN et l'entreprise.

Le paiement s'effectuera en trois tranches :

- 20 % à l'acceptation du devis par le CEN et à la signature du cahier des charges par le prestataire ;
- 20 % au démarrage des travaux ;
- 60 % à la réception du chantier ;

Une facture détaillée devra être fournie au maître d'œuvre pour chaque tranche de paiement

Le CEN se réserve le droit de demander au prestataire le remplacement ou le dédommagement des plants qui auront été détériorés lors des travaux d'entretien si des défauts sont constatés à la réception du chantier (plants abîmés ou coupés au moment du nettoyage).

3/ Présentation de l'offre

En plus d'informations relatives aux techniques employées et au matériel utilisé pour la réalisation de la prestation attendue, les candidats sont invités à fournir sous format numérique ou papier :

- un devis précis détaillant les coûts du nettoyage, du complément de paillage et du rafraîchissement en peinture de l'extrémité des piquets ;
- un calendrier prévisionnel de réalisation du chantier ;
- les références de prestations similaires réalisées au cours des deux années précédentes ;
- des propositions complémentaires (ou alternatives si elles apportent une plus-value au projet initial).

Des informations techniques complémentaires sont disponibles sur demande auprès du CEN pour faciliter l'élaboration des offres.

Les pétitionnaires sont invités à faire parvenir au CEN leur offre **avant le 09 /06 /2017**, par courrier à l'adresse **BP 10 – 98860 Koné**, ou mail à **coordpfs@cen.nc** et **assistantpfs@cen.nc**
Le CEN se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation. Les travaux sont susceptibles de démarrer dès acceptation du devis.

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie

Annexe 1 : Localisation des plantations

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-CALÉDONIE
BP 10 | 98860 Koné | Nouvelle-Calédonie
+687 47 77 04 | secretariat@cen.nc | www.cen.nc